



Ã?tudier au Canada â?? Permis dâ??Ã©tudes

Description

Ã?tudier au Canada â?? Permis dâ??Ã©tudes

Le permis dâ??Ã©tudes est la voie principale pour accÃ©der aux Ã©tablissements dâ??enseignement au Canada. ProFimCa vous accompagne dans la comprÃ©hension des exigences, la prÃ©paration de votre dossier et la structuration de votre projet acadÃ©mique.

[Demander une Ã©valuation â??](#)

Quâ??est-ce quâ??un permis dâ??Ã©tudes ?

Le permis dâ??Ã©tudes est une autorisation dÃ©livrÃ©e par les autoritÃ©s canadiennes permettant Ã un Ã©tudiant Ã©tranger de suivre une formation dans un Ã©tablissement dÃ©signÃ© (EED).

Il est gÃ©nÃ©ralement dÃ©livrÃ© pour la durÃ©e du programme dâ??Ã©tudes et peut Ãªtre assorti de certaines conditions, notamment en matiÃ¨re de travail pendant les Ã©tudes.

Dans la majoritÃ© des cas, une lettre dâ??acceptation dâ??un Ã©tablissement canadien est requise avant de soumettre une demande.

Points essentiels Ã connÃ©tre

- Autorisation dâ??Ã©tudier dans un Ã©tablissement dÃ©signÃ© (EED)
- NÃ©cessite une lettre dâ??acceptation officielle
- PossibilitÃ© de travailler sous conditions pendant les Ã©tudes
- DurÃ©e liÃ©e au programme choisi

- Peut ouvrir la voie à un permis de travail post-diplôme

Conditions principales d'admissibilité

Admission académique

Être accepté dans un établissement d'enseignement désigné (université, collège, institut).

Capacité financière

Démontrer que vous pouvez couvrir les frais de scolarité, de subsistance et de transport.

Projet d'études

Présenter un projet cohérent en lien avec votre parcours académique et professionnel.

Documents

Passeport valide, lettre d'acceptation, justificatifs financiers, etc.

Langues

Niveau de français et/ou anglais selon l'établissement et le programme.

Intention temporaire

Démontrer que votre séjour respecte les conditions du permis d'études.

Peut-on travailler pendant ses études ?

Dans certaines conditions, les étudiants étrangers peuvent travailler pendant leurs études, généralement à temps partiel durant les sessions académiques et à temps plein pendant les congés.

Après l'obtention du diplôme, il est parfois possible de demander un **permis de travail post-diplôme (PTPD)** permettant d'acquérir une expérience professionnelle au Canada.

Comment ProFimCa vous accompagne

Analyse du profil

Évaluation de votre parcours académique et de vos objectifs

Choix du programme

Orientation vers des options cohérentes avec votre projet

Préparation du dossier

Assistance dans la constitution des documents

Suivi

Accompagnement jusqu'à la soumission

Un processus en 4 étapes

1. Évaluation

Analyse de votre profil et de votre projet d'études

2. Admission

Obtention d'une lettre d'acceptation

3. Demande

Soumission du permis d'études

4. Décision

Traitement par les autorités canadiennes

Questions fréquentes

ProFimCa délivre-t-il les permis d'études ?

Non. Seules les autorités canadiennes prennent les décisions.

Puis-je travailler pendant mes études ?

Oui, sous certaines conditions définies par les autorités canadiennes.

Le permis d'études mène-t-il à la résidence permanente ?

Dans certains cas, l'expérience acquise peut faciliter une transition vers des programmes d'immigration.

Vous souhaitez Étudier au Canada ?

Commencez par une Évaluation de votre profil pour structurer votre projet académique.

[Faire une Évaluation gratuite à??](#)

date cr  e
7 d  cembre 2025
Auteur
infointerplus1gmail-com

default watermark